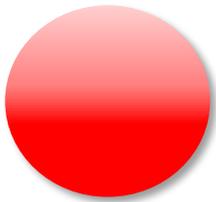




# SPASER

Schéma de Promotion des Achats  
Socialement et Ecologiquement  
Responsables



Pôle Achats Publics

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>EDITO.....</b>                               | <b>2</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                        | <b>3</b>  |
| <b>ORGANISATION SPASER .....</b>                | <b>4</b>  |
| <b>PILOTAGE SPASER .....</b>                    | <b>5</b>  |
| <b>AXE SOCIAL .....</b>                         | <b>6</b>  |
| <b>OBJECTIFS AXE SOCIAL.....</b>                | <b>7</b>  |
| <b>AXE ENVIRONNEMENTAL .....</b>                | <b>12</b> |
| <b>OBJECTIFS AXE ENVIRONNEMENTAL .....</b>      | <b>13</b> |
| <b>AXE ECONOMIE RESPONSABLE .....</b>           | <b>18</b> |
| <b>OBJECTIFS AXE ECONOMIE RESPONSABLE .....</b> | <b>19</b> |
| <b>AXE COORDINATION .....</b>                   | <b>23</b> |
| <b>OBJECTIFS AXE COORDINATION .....</b>         | <b>24</b> |
| <b>LEXIQUE .....</b>                            | <b>29</b> |
| <b>GLOSSAIRE .....</b>                          | <b>31</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                            | <b>32</b> |

# EDITO

La commande publique, parce qu'elle représente des dizaines de milliards d'euros (Baromètre de la commande publique, octobre 2024), doit être un levier de la transition écologique.

Ainsi, elle doit favoriser une consommation plus responsable et limiter notre impact sur l'environnement. Le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables nous permet d'intégrer plus de critères de durabilité environnementale et socioéconomique lors de la passation et l'exécution des contrats, en répondant ainsi à l'objectif fixé dans notre schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS). Ce SPASER est un élément structurant pour la suite de nos actions dans le domaine du développement durable, de la responsabilité sociétale, du patrimoine et de l'économie responsable.

Construit autour de 4 axes, qui se déclinent en objectifs et actions, ce SPASER a été pensé pour être simple et concret dans ses objectifs, opérationnel dans son emploi, mesurable dans l'atteinte des résultats.



**Amilcar BERNARDINO**

**VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**Julien ALDHUY**

**VICE-PRESIDENT PATRIMOINE**



**Lolita RUBENS**

**VICE-PRESIDENTE RESPONSABILITE SOCIETALE**

# INTRODUCTION

Acteur majeur de l'enseignement supérieur, l'Université Paris-Est Créteil offre un accompagnement personnalisé de toutes les réussites, grâce à des parcours de formation initiale, continue ou en apprentissage, et des actions en faveur de l'entrepreneuriat. Fort de son activité de développement interdisciplinaire, en formation et en recherche, l'UPEC s'est engagée pour les causes éco-responsables de l'heure, en répondant aux défis de la transformation sociale et environnementale par la promotion de l'excellence et de la justice sociale. Elle contribue significativement à ces enjeux majeurs, tant pour sa communauté, que pour la société dans sa globalité.

Dans sa politique de gestion, l'UPEC a construit son projet d'établissement autour de cinq axes stratégiques dont le respect de l'environnement et la sauvegarde des valeurs sociales. Pour appuyer cette stratégie, l'établissement a adopté des actions relatives à la mise en place de documents, schémas et bilans. En témoignage, le Schéma directeur « Développement durable & Responsabilité sociétale » 2024 - 2028 publié le 7 janvier 2025, le « bilan carbone » publié le 18 avril 2024. Ces deux documents ont ainsi permis de montrer que les achats représentaient une part majoritaire de notre impact environnemental.

Par ailleurs, avec un montant annuel d'achats de 58 millions d'euros HT, l'Université Paris-Est Créteil fait ainsi partie des établissements publics soumis à l'obligation de mise en place du SPASER instituée par la « Loi climat et résilience » du 22 août 2021.

Fort de tous ces enjeux, l'Université a tenu à enrichir sa stratégie de conformité aux normes législatives et réglementaires en se dotant d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). En cela, le Pôle achats publics (PAP) rattaché à la Direction des affaires financières, en charge de la passation des marchés publics et de la stratégie achat de l'établissement, a mené les travaux de préparation et de rédaction dudit document. Pour mener à bien ce projet, le Pôle achats publics a associé tous les services du personnel administratif, les représentants des étudiants et certains membres du bureau politique spécialistes de la question, au travers d'ateliers portant sur des thématiques variées autour des vecteurs social et environnemental des achats.

Le SPASER devra permettre à l'établissement de mieux structurer ses achats notamment par une définition de contenus pertinents et adaptés à chaque type d'achat (travaux, fournitures et services).



# ORGANISATION SPASER

Le SPASER est structuré autour de quatre (4) axes majeurs : social, environnemental, économie responsable et coordination. Chaque axe (matérialisé par une couleur) comprend deux (2) objectifs à atteindre par le biais de quatre (4) actions. Pour chaque action, un certain nombre de moyens à mettre en œuvre est listé. Cette liste n'est pas exhaustive mais permet d'orienter les destinataires du SPASER.

Chaque fiche « objectif » comprend :

- Les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif
- L'état des lieux sur les pratiques déjà existantes
- Les objectifs opérationnels pour mieux élucider la démarche opérationnelle de l'objectif majeur
- Les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les actions
- Un ou plusieurs indicateurs de suivi

La répartition des objectifs et actions est la suivante :

|                          |             |           |
|--------------------------|-------------|-----------|
| AXE SOCIAL               | 2 objectifs | 4 actions |
| AXE ENVIRONNEMENTAL      | 2 objectifs | 4 actions |
| AXE ECONOMIE RESPONSABLE | 2 objectifs | 4 actions |
| AXE COORDINATION         | 2 objectifs | 4 actions |

# PILOTAGE SPASER

Dans l'optique d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du SPASER, un comité de pilotage est mis en place. Avec une fonction décisionnelle, ce comité de pilotage est composé par les membres du bureau politique en charge du patrimoine, du développement durable et de la responsabilité sociétale, des personnels administratifs en charge de la passation des marchés publics et de la gestion du patrimoine de l'UPEC (PAP, DPDD). Il se réunira par semestre en associant les directions concernées pour suivre et ordonnancer la mise en œuvre des objectifs du SPASER.

Il sera désigné des référents auprès de chaque service, direction, lequel assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs fixés par le SPASER.

Pour un suivi plus simple du SPASER, les indicateurs ont été choisis eu égard à leur pertinence, la disponibilité de la donnée dès l'adoption du SPASER et la capacité à mettre en œuvre la mesure. Dans une logique d'amélioration continue, d'autres indicateurs pourront être mis en œuvre par la suite.

Conformément à la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, le SPASER est publié sur le site institutionnel et les indicateurs de suivi font l'objet d'une évaluation et d'une publication tous les deux ans.

En cela, le contenu du SPASER pourra être modifié afin de prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires et de fixer d'autres objectifs et indicateurs.

# Axe Social

**OBJECTIF 1 : RENFORCER LA RECONNAISSANCE DES FOURNISSEURS RESPONSABLES & FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI**

**OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME & L'ACCES DU PUBLIC VULNERABLE AUX MARCHES PUBLICS**



Faciliter et encourager l'insertion à toutes les étapes du processus d'achat des entreprises employant des personnes éloignées de l'emploi *(par le biais du facilitateur)*.

Valoriser les partenaires économiques (EA, ESAT ou SIAE) favorisant l'insertion *(en créant des accès privilégiés aux marchés publics pour les entreprises d'insertion)*.



Encourager les entreprises qui promeuvent l'égalité femmes/hommes dans l'accès aux marchés publics.

Inciter le recrutement des femmes dans les entreprises où elles sont sous représentées.



## 🎯 ACTION 1

Créer un accès privilégié à nos achats publics aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ESS



Code commande publique

Article L2113-12,

## 📍 Etats des lieux



**Qu'un seul marché est réservé depuis 2020 à ce jour.** Pourtant un marché à fort potentiel

Faible mobilisation des dispositifs de réservation de marchés au bénéfice des structures inclusives

## 🎯 Objectifs opérationnels

👉 Réserver 5% des marchés et lots à des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

👉 Former et sensibiliser 10 % des services prescripteurs et acheteurs à la réglementation et aux pratiques du marché réservé

👉 Ajouter le volet "marché réservé aux journées de formations aux marchés publics existantes. Penser un modèle de formation "marché réservé" pour les services prescripteurs en collaboration avec des formateurs experts.

👉 Lutter contre l'exclusion, soutenir les structures de l'ESS, inscrire la commande publique dans une logique d'utilité sociale

## 🛠 Moyens (actions à mettre en œuvre)

- 💡 Cartographier les acteurs locaux éligibles (EA, ESAT, ESUS, SIAE) via les réseaux *GESAT (ESAT/EA)*, *CRESS (ESS)* et *Chantier école*, *COORACE*, *Réseau Cocagne (SIAE)* par exemple, ou via l'outil "SIS MARCHES"
- 💡 Élaboration d'une consultation adaptée aux ESAT et EA
- 💡 Créer un réseau d'entreprises solidaires par des échanges ponctuels en favorisant le sourcing
- 💡 Communication institutionnelle sur le label
- 💡 Rendre accessible le label aux candidats par le biais du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- 💡 Mobiliser la future commission des marchés pour l'attribution des marchés réservés

## 📊 Indicateurs de suivi

- 📈 Nombre total (en pourcentage) de marchés ou de lots réservés attribués aux entreprises solidaires
- 📈 Évolution annuelle du nombre de marchés réservés
- 📈 Taux de réponse aux appels d'offres réservés (nombre d'offres reçues par procédure)
- 📈 Montant total et part relative de ces marchés dans le montant global des achats
- 📈 Nombre total (en pourcentage) de marchés ou de lots réservés attribués aux entreprises solidaires
- 📈 Nombre d'acheteurs formés à la réglementation et aux outils des marchés réservés

## ACTION 2

*Mettre en place une reconnaissance de nos fournisseurs par la qualité de leur engagement dans l'exécution de leurs prestations*

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



### Etats des lieux

- ✘ Absence de dispositif formalisé de reconnaissance des partenaires engagés dans des démarches responsables dans nos marchés publics.

### Objectifs opérationnels

- 👉 Instaurer un label de reconnaissance
- 👉 Identifier les éventuels partenaires engagés

- 👉 Accroître de 5% (maximum) l'engagement des fournisseurs-titulaires

- 👉 Encourager la diffusion des bonnes pratiques au niveau interne et externe

### Moyens

- 💡 Élaboration d'un cahier des charges adapté aux partenaires engagés.
- 💡 Orienter les prescripteurs vers le vivier des partenaires engagés déjà identifiés
- 💡 Assurer le contrôle de l'effectivité des prestations des partenaires engagés à partir de procédés tels que la "Qualimétrie"

### Indicateurs de suivi

- 👉 Instauration d'un label de reconnaissance
- 👉 Nombre de partenaires labellisés, nombre de candidatures, part des marchés attribués aux partenaires labellisés.
- 👉 Mise en place effective d'une commission des marchés publics

## 🎯 ACTION 3

*Renforcer l'égalité femme/homme. Encourager la parité chez nos fournisseurs*

**Rapport social UPEC**

[https://intranet.u-pec.fr/medias/fichier/rapport-social-unique-2023\\_1726732919798-pdf](https://intranet.u-pec.fr/medias/fichier/rapport-social-unique-2023_1726732919798-pdf)



### 📍 Etat des lieux

- ✗ L'égalité femmes/hommes n'est que très peu prise en compte à ce jour dans les marchés publics.
- ✗ Aucune clause d'égalité femme/homme n'est à ce jour intégrée dans les marchés publics.

### 🎯 Objectifs opérationnels

**50%** au moins de achats publics doivent intégrer ce sous critère dans la clause sociale

### 🛠 Moyens (actions à mettre en œuvre)

- 💡 Intégrer l'égalité femmes/hommes comme sous-critère social de sélection des offres
- 💡 Signer une convention avec un facilitateur pour une mise en rapport avec les entreprises respectueuses de l'égalité femme/homme
- 💡 Prévoir un engagement progressif des entreprises retenues qui n'ont pas de politique de parité dès la phase attribution des marchés
- 💡 Mettre en place un suivi de l'engagement des entreprises pour la politique de parité sur la durée du marché avec des points annuels (à prévoir dans la "Qualimétrie")
- 💡 Attribuer des points supplémentaires pour la parité dans les effectifs

### 📊 Indicateurs de suivi

- 👉 Nombre de marchés intégrant une pondération sur le sous critère parité
- 👉 Nombre de fournisseur-titulaire de marché ayant satisfait à la mise en place d'une politique interne de parité
- 👉 Pourcentage de fournisseur-titulaire ayant connu une évolution de la parité au sein de leur entreprise

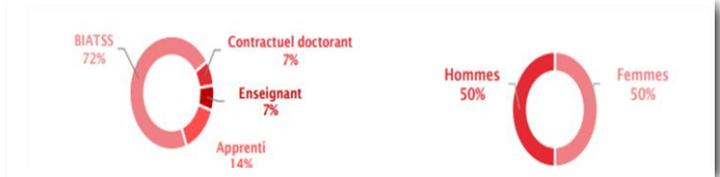
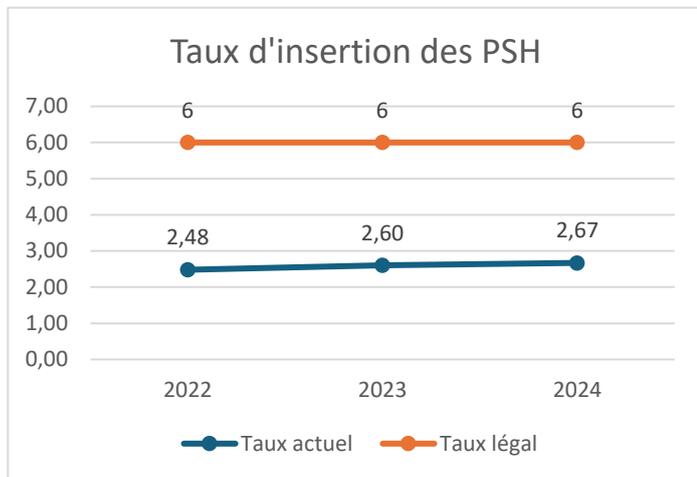
## 🎯 ACTION 4

Mettre en valeur le volet handicap dans l'établissement du critère social dans les marchés



Charte des droits fondamentaux de l'UE Politique européenne en faveur des personnes handicapées, Loi Handicap 2005, Rapport social unique de l'UPEC

### 🏠 Etat des lieux



⚠️ L'UPEC est engagée dans une politique d'insertion des personnes en situation de handicap portée par la Direction des ressources humaines. Elle a en effet signé une convention avec le FIPHFP ainsi que la production d'un Guide pratique : Reconnaissance de la qualité de travailleur et travailleuse handicapé-e, participation au « DuoDay », accompagnement des PSH.

Le pôle achat entend transposer ces politiques dans les achats publics et en faire un levier de la politique du handicap.

### 🎯 Objectifs opérationnels

- 👉 Atteindre 1,5% d'emploi indirect via les marchés publics d'ici 3 ans.
- 👉 Insérer systématiquement une clause d'accessibilité ou d'inclusion dans les marchés de fournitures et services au besoin.
- 👉 Créer une cellule "Handicap & Achats" avec la collaboration du référent handicap pour piloter l'action.
- 👉 Réduire les pénalités financières OETH via la sous-traitance avec des EA/ESAT.

### 🛠️ Moyens

- 💡 Insérer systématiquement des clauses en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité dans les DCE dans 100% de nos marchés de fournitures et services à lancer dès lors que l'objet le permet
- 💡 Créer une cellule Handicap-Achats associant la DRH, le pôle sécurité et le pôle achats publics
- 💡 Sensibiliser les acheteurs, prescripteurs et entreprises à la notion d'équité et aux différents types de handicap
- 💡 Suivre l'intégration d'éléments concrets d'accessibilité dans les marchés de travaux (ex : ascenseurs braille, sanitaires, transports PMR)
- 💡 Intégrer "la mobilisation du public en situation de handicap" comme sous-critère social de sélection des offres

### 📊 Indicateurs de suivi

- 👉 100% de marchés contenant une clause inclusion/handicap
- 👉 Taux d'emploi indirect de PSH (objectif 1,5 %)
- 👉 Réduction des pénalités OETH par la sous-traitance avec les entreprises de l'ESS
- 👉 Nombre d'opérations travaux améliorant l'accessibilité
- 👉 Nombre d'agents sensibilisés ou formés
- 👉 Création d'une cellule "Handicap & Achats" rattachée à la DRH, en lien avec les acheteurs publics

# Axe Environnemental

## OBJECTIF 1 : LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL NÉGATIF DE NOS ACHATS

## OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'axe environnemental vise à inclure systématiquement des critères écologiques à chaque étape du processus achat, depuis l'identification du besoin jusqu'au suivi exécution du marché. Mais également, cet axe permet d'assurer la mise en œuvre et le suivi des considérations environnementales, d'inciter tous les acteurs et actrices de la chaîne achat à accorder une priorité à l'économie circulaire.



L'engagement en faveur de l'économie circulaire vise à réduire l'empreinte environnementale des achats en privilégiant des pratiques plus durables. Cela passe par l'intégration de critères encourageant la réutilisation, le recyclage et l'éco-conception des produits et services.

En favorisant les filières locales, le réemploi et la réduction des déchets, cette approche contribue à une gestion plus responsable des ressources tout en soutenant, l'innovation et l'emploi durable.



## ACTION 5

Intégrer des clauses et critères environnementaux et sociaux et mettre plus de précisions dans le contenu de chaque critère et clause.

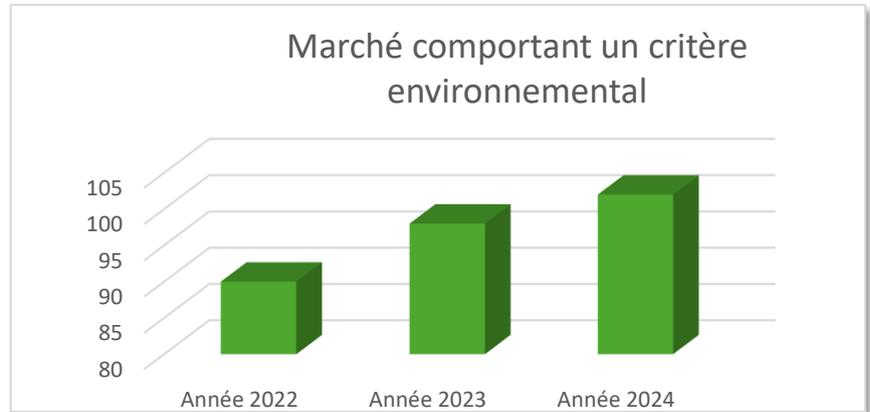


### Loi Climat et résilience

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00043956924/2024-05-18>

### Etat des lieux

La passation des marchés publics intègre une prise en compte des critères environnementaux dans les dossiers de consultation des entreprises. Entre 2022 et 2025, un tiers de nos marchés (+100 marchés) comporte au moins un critère environnemental.



⚠ Toutefois, il a été relevé un réel défaut d'efficacité en raison du manque de précisions du critère environnemental. En effet, même si le critère figure sur les documents de la consultation, pour autant, il n'y a pas de sous-critère permettant de mesurer sa portée et son contenu.

### Objectifs opérationnels

👉 Réaliser une veille environnementale préalable en fonction de l'objet de l'achat

👉 Définir les exigences environnementales attendues et choisir le ou les leviers juridiques (critère et sous-critère de sélection/critère

d'attribution/clauses d'exécution)

👉 Définir la méthode d'analyse des réponses et de suivi des engagements

👉 Transcrire ces exigences dans le dossier de

consultation ou demande de devis

👉 Analyser les réponses au regard des exigences retenues

👉 Suivre et évaluer les engagements

### Moyens

- 💡 Faciliter la mise à disposition d'outils d'accompagnement existants
- 💡 Accompagner la réflexion sur la méthode d'évaluation des critères et de suivi des clauses
- 💡 Etudier et vérifier les opportunités/risques des écolabels environnementaux et des certifications
- 💡 Améliorer la co-construction des dossiers de consultation avec la Direction du Patrimoine et du développement durable (pour travailler la précision du critère environnemental par la mise en place de sous-critères concrets et adaptés)

### Indicateurs

- 👉 Pourcentage de marchés avec considérations environnementales
- 👉 Pourcentage de marchés avec un suivi des engagements (sur le pourcentage de marché avec une considération environnementale)

## ACTION 6



Réduire l'impact environnemental des marchés publics en intégrant des exigences de gestion durable des déchets à toutes les étapes du cycle de vie des produits et services. Cela inclut la prévention des déchets, la valorisation des matériaux, le tri et le recyclage, ainsi que la promotion du réemploi.

Loi AGECE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

### Etat des lieux

Nonobstant les efforts consentis dans la sensibilisation de son personnel à l'urgence écologique au travers de différents documents dont le bilan carbone et le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale, l'Université Paris-Est Créteil reste confronté au problème du manque de maîtrise de certaines de ses ressources. Toutefois, il a été noté depuis janvier 2025, une légère amélioration. Une démarche dans le cadre du marché de nettoyage des locaux, a été initiée au niveau de certains sites de l'établissement. Mais également, il a été noté un élan de mise en place d'un achat de mobilier durable. Ces démarches conjointes sont à encourager et valoriser puisqu'elles permettent véritablement de limiter le gaspillage des ressources, la production des déchets et d'assurer la conformité de la politique de l'établissement à l'obligation qui découle de la loi AGECE.



### Objectifs opérationnels

- ☞ Identifier les segments d'achats et les phases du cycle de vie fortement producteurs de déchets, émetteurs de carbone, consommateurs de ressources ayant un impact négatif sur la biodiversité
- ☞ Réaliser une veille afin d'identifier des innovations environnementales

- ☞ Rédiger des exigences environnementales qui explicitent la volonté d'intégrer l'économie circulaire dans les achats
- ☞ Privilégier les entreprises qui fournissent des preuves de leurs démarches éco-responsable

- ☞ Favoriser la mise en place de procédé réducteur de la production de déchets (raccordement fontaine à eau pour éviter l'usage des gobelets polluants).

### Moyens

- 💡 Mettre à disposition un référentiel des achats fortement émetteurs de déchets/consommateurs de ressources, polluants
- 💡 Sensibiliser et former les personnels de l'UPEC à l'achat circulaire ; faciliter l'accès à l'information de l'achat circulaire par le biais de formations, d'ateliers (type : fresque du climat)

### Indicateurs

- ☞ Suivre les différents segments d'achats identifiés
- ☞ Part des marchés intégrant des clauses sur la fin de vie des produits (% du total des marchés)
- ☞ Taux de reprise et de valorisation des équipements en fin de vie (% d'équipements récupérés, recyclés ou reconditionnés à trouver auprès des fournisseurs)
- ☞ Réduction du volume de déchets générés par les marchés publics (% d'évolution annuelle)

## ACTION 7

*Inciter le personnel à recourir à l'achat d'équipements ou de produits de seconde vie dès la définition du besoin.*

### **Feuille de route économie circulaire**

[La feuille de route économie circulaire \(FREC\) /](#)

[Ministères Aménagement du territoire](#)

[Transition écologique](#)

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



### **Etat des lieux**

L'intégration de l'achat de seconde vie fait partie de l'un des procédés éco-responsables les plus importants. Même s'il figure dans les objectifs des principaux textes établis dans le cadre de la définition de la démarche responsable de l'établissement, ce n'est pas pour autant que ce dernier applique cette théorie. A ce stade, il n'y a aucun achat de seconde vie constaté dans les marchés existants au sein de l'Université.

### **Objectifs opérationnels**

👉 Identifier les marchés ou segments dans lesquels l'analyse de l'achat de seconde vie est pertinente ;

👉 Se former à l'achat de seconde vie au travers d'ateliers animés par des experts

👉 Exiger un % minimum de matières recyclées ou réemployées dans les produits achetés

👉 Privilégier les équipements réparables, modulables et conçus pour une longue durée

👉 Définir précisément avec un service prescripteur un cadre de réponses avec des exigences techniques

👉 Introduire des clauses de recyclage, réemploi ou de réutilisation dans les

marchés de fournitures et d'équipements

👉 Exiger des fournisseurs une définition du cycle de vie de leurs produits et/ou services

👉 Analyser, comparer et hiérarchiser les impacts environnementaux des offres

### **Moyens**

💡 Identifier le marché avec un prescripteur expert

💡 Définir un cadre de réponse technique très précis

💡 Former et sensibiliser les prescripteurs/acheteurs du marché identifié

💡 Sensibiliser à l'analyse en seconde vie

### **Indicateurs**

👉 Part des achats intégrant des critères d'économie circulaire (% de marchés concernés)

👉 Pourcentage de matières recyclées, réutilisées, réemployées dans les produits achetés.

👉 Nombre de marchés intégrant une clause de réemploi ou d'éco-conception

👉 Part des achats réalisés auprès d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (% du budget d'achat)

👉 Nombre d'actions de sensibilisation menées sur l'achat seconde vie voire l'économie circulaire

## ACTION 8

*Réduire la consommation d'énergie et optimiser son utilisation dans les bâtiments par la promotion d'une gestion économe et responsable de l'énergie.*

### *Plan de sobriété énergétique*

<https://www.u-pec.fr/fr/universite/strategie-et-grands-projets/plan-de-sobriete-energetique-upec-1>



## Etat des lieux

- Pour améliorer sa démarche éco-responsable, l'UPEC se dote de deux schémas notamment le schéma de développement durable et responsabilité sociétale et le schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI 2025-2029). Ces documents ont pour objet de fixer les objectifs opérationnels en matière de sobriété énergétique pour l'immobilier. Dès lors, ces différents documents, quoique pertinents, ne prévoient pas une prise en compte de la sobriété dans la passation des marchés publics au sein de l'UPEC.

## Objectifs opérationnels

-  Réaliser des diagnostics techniques
-  Mettre en place le management énergétique ainsi que la formation des parties internes et externes sur le sujet
-  Privilégier des entreprises engagées dans une démarche de construction durable et bas carbone
-  Mettre en place des solutions pour allonger la durée de vie des équipements et optimiser leur maintenance.

## Moyens

-  Réaliser des diagnostics énergétiques pour identifier les leviers d'amélioration
-  Intégrer des critères de performance énergétique dans les dossiers de consultation des marchés de travaux notamment de construction et de rénovation (isolation, ventilation, éclairage LED, énergies renouvelables)
-  Sensibiliser les occupants aux éco-gestes pour réduire le gaspillage énergétique et hydrique

## Indicateurs

-  Part des bâtiments rénovés avec des critères de performance énergétique élevée (% de surface rénovée).
-  Réduction des consommations énergétiques et hydriques des bâtiments (% d'évolution annuelle).
-  Nombre de marchés intégrant des exigences en matière de matériaux durables et biosourcés.
-  Taux de réemploi des matériaux issus des chantiers de rénovation (% du volume total)

# **Axe Economie Responsable**

## OBJECTIF 1 : FAVORISER LA COLLABORATION AVEC LES PME ET SOUTENIR LES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

## OBJECTIF 2 : AMELIORER LES RELATION FOURNISSEURS-CLIENTS



L'axe économie responsable a pour ambition de favoriser l'orientation vers une économie plus responsable et innovante, de sensibiliser les acteurs de la chaîne achat aux opportunités d'acheter « responsable » et de réaliser des achats auprès de petites entreprises vertueuses tout en restant compétitif et en cherchant la performance économique.



Il s'agit de faire des achats publics un des leviers de développement économique des petites et moyennes entreprises françaises et d'utiliser la commande publique comme levier de soutien à l'économie sociale et solidaire. L'objectif est également de poursuivre une réflexion sur l'opportunité de faire du développement durable un facteur de réduction des coûts et de gains ou avantages économiques.



## ACTION 9

*Accompagner les PME durant tout le processus achat par la simplification de l'accès à l'information relative aux marchés publics.*



### Etat des lieux

- Dans le cadre de ses achats, l'UPEC collabore avec des TPE/PME. Toutefois, le service achat ne dispose pas, pour l'instant, d'indicateurs nécessaires pour mesurer le nombre de TPE/PME qui concoure et remporte ses marchés.

### Objectifs opérationnels

-  Comptabiliser le nombre de TPE/PME titulaires de marchés à l'aide de nos nouveaux outils de gestion interne (SIS MARCHÉ, EDIFLEX) ;
-  Etablir une liste de TPE/PME au niveau de l'agence comptable et des marchés publics, qui sera actualisée et diffusée chaque année auprès des différents services prescripteurs pour leur achats.
-  Permettre l'accès des TPE/PME aux marchés publics par le biais de l'allotissement (repartir le marché en lot)

### Moyens

-  Renforcer les accompagnements dans le sourcing des services prescripteurs pour la mise en place des marchés
-  Etablir un vivier de TPE/PME déjà présent sur les achats sans publicité ni mise en concurrence (inférieurs à 40.000€ HT), afin de les inviter à concourir aux futurs marchés
-  Augmenter le nombre d'échange avec les TPE/PME

### Indicateurs

-  Nombre de marchés attribués à des PME
-  Nombre de TPE/PME recensé au niveau des marchés publics et de l'agence comptable (vivier)
-  Nombre de TPE/PME rencontré

## ACTION 10

*Améliorer les conditions de la collaboration entre l'établissement et les entreprises par une simplification et une vulgarisation des cadres d'échange.*

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



### Etat des lieux

Afin d'assurer un suivi de la bonne exécution des prestations et fluidifier les échanges avec le fournisseur, plusieurs process ont été mis en place comme :

-  Identification, dès la mise au point (réunion de lancement du marché), des différents interlocuteurs ; intervenants dans l'exécution des prestations et dans la facturation
-  Des réunions périodiques pour suivre l'évolution du marché ;
-  un cahier de doléances (liaison)

Toutefois, ces outils ne sont pas généralisés et sont utilisés que pour certains marchés.

### Objectifs opérationnels

-  Développer des outils pour fluidifier la qualité des échanges entre le fournisseur et l'UPEC
-  Développer une charte éthique pour améliorer la relation fournisseurs -client

### Moyens

-  Encourager une réunion périodique avec les fournisseurs pour les marchés qui s'exécutent sur une longue durée
-  Elargir le périmètre du cahier de liaison à tous les sites de l'UPEC afin d'améliorer la qualité des prestations exécutées grâce à la remontée des informations auprès des services compétents en temps réel
-  Réactualiser les coordonnées des différents interlocuteurs (fournisseur et UPEC) et informer immédiatement lorsqu'il y a un changement d'interlocuteurs

### Indicateurs

-  La Qualimétrie
-  « La charte éthique »

### ACTION 11



*Recenser les difficultés liées au traitement de la dépense par une sensibilisation de la communauté financière sur l'importance du respect des délais légaux et règlementaires de paiement.*

#### Etat des lieux

Pour trouver des solutions opérationnelles contre les blocages de paiement, plusieurs créneaux d'échanges sont organisés comme :

 Les "cafés comptables" qui sont des lieux d'échanges formalisés entre l'agence comptable et une ou plusieurs composantes sur une thématique particulière (les workflows) ou sur des comptes fournisseurs bloqués ou qui risquent de l'être

 Les réunions ayant pour thème un fournisseur en particulier, qui permettent de suivre l'avancement du paiement des factures dites en "souffrance". Le fournisseur peut être convié à participer.

#### Objectifs opérationnels

 Améliorer la célérité dans le traitement des factures, l'établissement des bons de commande et la validation des workflows

 Améliorer la communication entre les différents services qui sont en lien avec la mise en paiement du fournisseur (gestionnaire financier, DAF et AC)

#### Moyens

 Sensibiliser et former des gestionnaires financiers sur les bonnes pratiques des bons de commandes et des services faits afin de réduire les délais de paiement.

 Sensibiliser les fournisseurs sur la chaîne de la dépense dans son ensemble

 Mettre à disposition des fournisseurs étrangers, des modes opératoires (en anglais) pour créer leur compte et de déposer la facture sur Chorus afin de permettre la mise en paiement

 Utiliser et pérenniser les canaux existants pour connaître l'avancée des paiements pour les marchés soumis à un risque de blocage

 Assurer une traçabilité des engagements de chaque acteur par la diffusion des informations auprès des services compétents (création du BC, réception de la facture, établissement du service fait, paiement du prestataire ...)

 Evaluer la qualité des relations fournisseurs et mettre en place une cellule interne de médiation sur les volets paiements et litige liés aux marchés publics

#### Indicateurs

 La Qualimétrie

 Foire aux questions (FAQ)

 Formations et réunions réalisées

 Evolution des délais de paiements

# Axe Coordination

**OBJECTIF 1 : Structurer une gouvernance claire pour les achats responsables au niveau interne**

**OBJECTIF 2 : Renforcer les compétences et la culture sur les achats responsables en favorisant l'accès à l'information**



Conformément aux recommandations de la Direction des achats de l'Etat, l'axe coordination vise à établir une organisation en interne pour généraliser l'approche développement durable dans le process achat, de la définition du besoin à l'évaluation de la prestation.



L'ambition est d'optimiser l'organisation et les pratiques internes de la commande publique (le sourcing, par exemple) pour mettre les achats au service d'une politique de développement durable efficace. Il s'agit d'accompagner les acteurs du processus achat dans la prise en compte des considérations sociales et environnementales.



 ACTION 13

*Mettre en place un outil de collaboration qui permet aux services de l'établissement d'avoir une référence dans la mise œuvre du SPASER*



 Etat des lieux

- Pour le bon suivi des activités, il existe en interne des procédés qui assurent la traçabilité des différentes opérations métiers. En témoigne les différents process des pôles et services (guide achat, process de gestion des réalisations budgétaires, process du contrôle interne budgétaire, mise en place du bilan carbone ...).
- Toutefois, il n'existe pas à ce jour une feuille de route qui permet aux services de l'UPEC d'avoir une référence pour une mise en œuvre concrète de la politique de l'établissement en ce qui concerne les achats responsables.

 Objectifs opérationnels

-  Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du SPASER
-  Mettre en place un comité de pilotage des achats responsables
-  Sensibiliser le personnel administratif aux actes éco-responsables
-  Accompagner les prescripteurs dans la définition d'achat responsable
-  Mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue

 Moyens

-  Identifier les responsabilités et les échéances de mise en œuvre des actions SPASER
-  Organiser un atelier périodique de suivi de la mise en œuvre du SPASER
-  Coconstruire un guide de bonnes pratiques SPASER de co-construction de la feuille de route
-  Valider et suivre la feuille de route en instance de gouvernance
-  Définir des actions prioritaires selon les objectifs environnementaux et sociaux de l'UPEC
-  Organiser un retour d'expérience annuel et ajuster la feuille de route

 Indicateurs

-  Réalisation du bilan annuel de la feuille de route (oui/non)
-  Atelier organisé (oui/non) nombre de participants
-  Documents de synthèse identifiés (oui/non) Nombre de priorités identifiées
-  Feuille de route finalisée (oui/non) Nombre d'actions planifiées dans la feuille de route
-  Revue de la feuille de route réalisée (oui/non) ; Nombre d'ajustements, ou d'action ajoutées lors de la revue

## ACTION 14

*Identifier un ou plusieurs agents, sensibilisés et formés, aux achats responsables pour un suivi optimal du SPASER auprès de son service (accompagner ses collègues)*

**17** PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



### Etat des lieux

- Au sein de l'UPEC, il existe des référents désignés pour accompagner le personnel administratif sur les volets handicap, développement durable et responsabilité sociétale.
- Toutefois, l'UPEC n'ayant pas établi de SPASER, il n'y a pas eu de désignation d'un référent achat responsable

### Objectifs opérationnels

-  Désigner et définir le rôle, les missions et le profil type du référent achat responsable
-  Former et accompagner les référents dans leur prise de fonction via formation et outils
-  Mettre en place un réseau de référents pour faciliter l'échange et la coordination

### Moyens

-  Session de formation ou de sensibilisation des référents
-  Création d'un kit de démarrage pour référents (références juridiques, guides, fiches pratiques)
-  Mise en place d'un cadre de partage et d'échange (intranet, Teams, SharePoint...)
-  Désigner un référent achat responsable

### Indicateurs

-  Nombre de référents achats responsables nommés et formés
-  Taux de satisfaction des référents sur les outils d'accompagnements
-  Nombre de marchés pilotés par les référents achats responsable formés

## ACTION 15



*Sensibiliser les agents aux achats responsables par l'organisation de séance de formation, d'ateliers de brainstorming et d'accompagnement personnalisé dans la définition des besoins.*

### Etat des lieux

A l'UPEC, le pôle achats publics organise des sessions de formation et sensibilisation des services Jusque-là, axées sur les marchés publics.

L'objectif est d'inclure le volet achat responsable dans ces formations. Cela permettra aux services prescripteurs d'avoir les connaissances nécessaires à la bonne mise en pratique des achats responsables.

### Objectifs opérationnels

-  Définir les contenus pédagogiques adaptés au métier
-  Mettre en place un programme de formation périodique
-  Sensibiliser les services prescripteurs à la culture RSE

### Moyens

-  Renforcement des sessions de formations interne sur les achats responsables
-  Diffusion de guides de bonnes pratiques
-  Élaboration de modules de formation (contenus, supports, exercices, quiz)
-  Mobilisation d'experts internes ou externes en achats responsables
-  Solliciter l'accompagnement de la « cheffe de projet DDRS »

### Indicateurs

-  Identifier toutes les directions concernées dans le processus des achats
-  Taux de participation aux formations
-  Évaluer l'impact des formations dans la pratique des achats responsables
-  Nombre de sessions de formation organisées
-  Retour d'expérience des participants
-  Nombre de supports diffusés (fiches, vidéos, guides)

## ACTION 16

*Harmoniser la collecte des besoins et faciliter l'échange entre le PAP et les services prescripteurs de l'UPEC.*



### Etat des lieux

A l'UPEC, ce sont les services prescripteurs qui forment les besoins en termes d'achat. Le PAP a conçu à ce propos des documents types pour permettre de présenter les principales caractéristiques des besoins éprouvés à travers la fiche d'expression des besoins (FEB). Les agents du service prescripteurs peuvent également saisir le PAP via des outils (mail, teams, verbalement, etc.)

Toutefois, ces documents types sont élaborés par le PAP de façon mécanique et les informations restent encore éparses. L'outil d'aide à la rédaction des marchés "SIS MARCHE" permet de prévoir des marchés. Dès lors la dématérialisation de la FEB permettra de faire de SIS MARCHE un espace de recueil des besoins et un outil de mise en relation entre les services.

### Objectifs opérationnels

-  Identifier les besoins prévisionnels des services en termes de marchés par année
-  Créer une cartographie des marchés existants
-  Mettre en place un outil de collecte des besoins des services et un espace numérique d'échange
-  Mettre en place une gouvernance et des responsabilités
-  Former les référents de l'outil
-  Assurer le suivi et l'amélioration

### Moyens

-  Analyser les demandes récurrentes en se référant à la liste des codes nacre et des unités fonctionnelles et opérations utilisés durant l'année
-  Interroger les managers et les agents impliqués directement dans le processus achat
-  Faire l'audit documentaire (SharePoint, TRDATA, intranet, etc.)
-  Vulgariser l'outil d'aide à la rédaction "SIS MARCHE" auprès des services prescripteurs
-  Donner le droit d'accès aux responsables financiers pour pouvoir créer directement les besoins en termes d'achat
-  Organiser des sessions de formation pour permettre l'utilisation correcte des outils
-  Planifier une campagne de communication sur l'intranet en précisant les grandes étapes de la passation du marché public à l'UPEC

### Indicateurs

-  Identifier toutes les directions concernées dans le processus des achats
-  La mise en place de la liste prévisionnelle des besoins (OUI/NON)
-  Création des droits d'accès au SIS MARCHE (OUI/NON) nombre de droit d'accès créé
-  Nombre de session de formation

# LEXIQUE

**Commission des marchés publics :** Une **commission des marchés publics** est un organe (permanent ou ad hoc) chargé de superviser, contrôler, ou participer au processus d'attribution des **marchés publics** dans une administration ou une entité publique. Elle intervient principalement pour garantir la **transparence**, la **concurrence loyale**, et la **bonne gestion des fonds publics** lors de l'achat de biens, services ou travaux.

**Développement durable :** C'est "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." INSEE

**Eco-conception :** "C'est une démarche préventive et innovante qui permet de réduire les impacts négatifs du produit, service ou bâtiment sur l'environnement sur l'ensemble de son cycle de vie (ACV), tout en conservant ses qualités d'usage."

**ECOLABEL:** Un écolabel est un label officiel délivré aux produits ou services qui respectent un certain nombre de critères bénéfiques pour l'environnement.

**Economie circulaire:** Elle consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

**Empreinte carbone:** "L'empreinte carbone de la France représente la quantité de gaz à effet de serre (GES) induite par la demande finale intérieure d'un pays (consommation des ménages, des administrations publiques et des organismes à but non lucratif et les investissements), que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés." INSE

**Facilitateur :** Un facilitateur de marché public est une personne ou une entité qui aide les différents acteurs (notamment les PME, les ONG, ou les collectivités locales) à comprendre, accéder et participer efficacement aux procédures de passation des marchés publics. Son rôle est d'accompagner, de former, de conseiller ou de mettre en relation les parties prenantes du processus.

**Fournisseur :** Un fournisseur, au sens juridique, est une personne physique ou morale qui fournit des biens ou des services nécessaires à la production ou au fonctionnement d'un organisme ou d'une entreprise.

**Indicateurs :** Un **indicateur** est un outil d'évaluation et d'aide à la décision élaboré à partir d'un élément mesurable ou appréciable permettant de considérer l'évolution d'un processus par rapport à une référence.

**Marchés publics :** Selon l'article L. 1111-1 du code de la commande publique, un marché est un contrat conclu par un ou plusieurs acheteurs soumis à ce code avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent.

**Marchés réservés** :Selon l'article L 2113-12 du code de la commande publique, Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'accompagnement par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

**Mobilier durable** : La mobilité durable est une branche du développement durable axée sur le développement et la gestion de modes de déplacements pratiques et respectueux de l'environnement. Dans le contexte du dérèglement climatique, cette écomobilité apparaît comme un levier indispensable pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions CO<sub>2</sub>.

**Opérateurs économiques** : il s'agit de toute personne (physique ou morale, publique ou privée) ou groupement (avec ou sans personnalité morale) proposant sur le marché des travaux, fournitures ou services. Cette définition englobante permet d'inclure tous les acteurs économiques potentiels, qu'ils soient entrepreneurs individuels, sociétés, associations, groupements temporaires d'entreprises ou même entités publiques agissant comme opérateurs sur un marché.

**Qualimétrie** : La Qualimétrie est la mesure qualitative et l'évaluation de la qualité de manière systématique.

**Recyclage** : Action de récupérer des déchets dans un nouveau cycle de production

**Réemploi** : Le réemploi désigne l'action de réutiliser un objet, un matériau ou un composant pour le même usage ou un usage similaire, sans qu'il subisse de transformation majeure.

**Réutilisation** : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau

**Service prescripteur** : Un service prescripteur est un service administratif pour lequel l'achat est réalisé.

**SISMARCHES** : Éditeur de progiciel à la gestion et au pilotage des achats publics

**Label** : Le terme label désigne, selon le contexte, une marque distinctive, une certification, ou un identifiant, utilisé pour garantir une qualité, une appartenance, ou une information spécifique

# GLOSSAIRE

|         |  |
|---------|--|
| CODIR   | Comité de Direction  |
| COORACE | Coordination des Organismes de l'Aide aux Chômeurs par l'Emploi  |
| DAF     | Direction des Affaires Financières   |
| DCE     | Document de Consultation des Entreprises   |
| DDRS    | Développement Durable et Responsabilité Sociétale  |
| DGS     | Direction Générale des Services  |
| DIRCOM  | Direction de la Communication  |
| DPDD    | Direction du Patrimoine et du Développement Durable  |
| EA      | Entreprise Adaptée   |
| ESAT    | Etablissement et Service d'Aide par le Travail   |
| ESS     | Economie Sociale et Solidaire  |
| ESUS    | Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale   |
| FEB     | Fiche d'Expression des Besoins   |
| GESAT   | <b>Le Réseau Gesat est une</b> association qui réunit des directeurs d'établissements protégés (ESAT) et d'entreprises adaptées (EA) soucieux de favoriser la professionnalisation et l'accompagnement des travailleurs handicapés |
| ODD     | Objectif de Développement durable  |
| OETH    | Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés  |
| PME     | Petite et Moyenne Entreprise   |
| PSH     | Personne en Situation de Handicap  |
| RSE     | Responsabilité Sociétale des Entreprises   |
| SIAE    | Structure d'insertion par l'activité économique  |
| SPSI    | Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière  |
| UPEC    | Université Paris-Est Créteil   |

# ANNEXES/BIBLIOGRAPHIE

[Le bilan carbone de l'UPEC - UPEC](#)

[Le schéma directeur DD&RS](#)

[L'UPEC met en place son nouveau plan de sobriété énergétique](#)

[Rapport-social-unique-2023\\_1726732919798-pdf](#)

[Schema-directeur-pluriannuel-du-handicap-de-l-upec\\_1606468242590-pdf](#)

[LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets \(1\) - Légifrance](#)

[LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire \(1\) - Légifrance](#)

[knowledge\\_-\\_public\\_procurement\\_circular\\_economy\\_brochure.pdf](#)

[LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets \(1\) - Légifrance](#)

Pôle Achats Publics